

	<i>Éléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L151.19 du CU</i>
	<i>Espaces Boisés Classés</i>
	<i>Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation</i>
	<i>Emplacements réservés</i>
	<i>Éléments bâtis pouvant changer de destination au titre de l'article L.151.11</i>
	<i>Éléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L151.23 du CU</i>

UAv	Cœur du village de Gas
UBb	Ensembles résidentiels ou mixtes de densité moyenne constitués généralement dans le cadre de lotissements
UBc	Secteurs pavillonnaires de densité plus faible

1Aub Secteur de développement urbain à vocation résidentielle dominante

<i>A</i>	Secteur d'activités agricoles
<i>A*</i>	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu agricole
<i>Ap</i>	Secteur agricole inconstructible pour préserver les paysages et les perspectives

<i>N</i>	<i>Secteur naturel</i>
<i>NL</i>	<i>Secteurs naturels à vocation de sports, loisirs et activités de plein-air</i>
<i>Ntvp</i>	<i>Secteurs naturels à protéger participant à la trame verte et bleue du territoire</i>

AS	N° de référence	Destination	Superficie	Bénéficiaire
	G1	Aménagement de stationnements	1 265 m²	Commune
	G2	Espace public	3 415 m²	Commune